



Renault Lardy



Renault Lardy

Manifestation le jeudi 12 Mai Contre le projet de loi Travail

74 % des Salariés opposés à la loi Travail

Le calendrier législatif prévoit la clôture du travail parlementaire sur la loi El Khomri le 12 Mai puis un vote global le 17 Mai. Le gouvernement menace déjà d'utiliser le 49.3 s'il n'a pas de majorité sur cette loi.

Le rejet de ce projet est majoritaire dans l'opinion, des milliers de lycéens et d'étudiants, des centaines de milliers de salariés sont toujours en mouvement pour s'y opposer. La mobilisation doit prendre de l'ampleur dans les lieux de travail et les colères présentes dans de nombreux secteurs doivent converger. Nous appelons les salariés de Lardy à se mobiliser fortement en s'inscrivant dans le mouvement de contestation. Toutes et tous en grève le jeudi 12 Mai pour le retrait de la loi Travail.

Notre agenda des luttes....

Le vote final du texte est prévu le mardi 17 Mai prochain. D'ici là, il faut démontrer à tous que la mobilisation, loin de s'essouffler, continue à se construire dans les lieux de travail. Car, au-delà du calendrier parlementaire, le vrai calendrier, c'est celui de la grève et des manifestations.

Des grèves reconductibles sont déjà annoncées pour la semaine prochaine dans différents secteurs (transport routier, chimie, SNCF,...) contre la loi Travail ou ses déclinaisons.

... et le calendrier « démocratique » des parlementaires

Nous n'attendons rien des amendements de cette loi puisque c'est le fond même de ce projet qui remet en cause l'organisation du travail. Un simple exemple: l'inversion de la hiérarchie des normes, c'est-à-dire la possibilité qu'un accord d'entreprise soit moins favorable que la convention collective, elle-même pouvant être moins favorable que le code du travail.

La conséquence directe pour nous est de renforcer la mise en concurrence des salariés non plus seulement à l'échelon international mais aussi à l'échelle nationale. Si demain Renault arrive à faire signer un accord actant une baisse des avantages vis-à-vis de la convention collective, Peugeot emboîtera le pas. Inverser la hiérarchie des normes actuelle faciliterait grandement un tel scénario.



C'est donc pour le retrait pur et simple de ce projet que nous nous mobilisons. Mais, alors que des centaines de milliers de salariés se mobilisent contre cette loi, alors que des milliers de jeunes se battent dans leurs facs ou leurs lycées, alors que la majorité de la population est opposée au texte, ce sont les députés qui vont voter ou pas cette loi. Et, s'il s'avère qu'ils ne sont pas assez nombreux pour le faire, le gouvernement passera par le 49.3 (disposition qui permet au Premier Ministre d'engager la responsabilité de son gouvernement pour faire passer une loi), Manuel Valls distillant cette menace antidémocratique dans la presse ces derniers jours.

C'est tous ensemble que nous les ferons céder

A Lardy, de nombreux salariés hésitent encore à rejoindre ceux qui se mobilisent à chaque manifestation. Certains pensent que cette loi ne va même pas être appliquée. Nous ne pouvons que leur répondre ceci : « Sans leur mobilisation, elle a toute les chances d'être appliquée ! »

D'autres n'imaginent pas faire reculer le gouvernement. Il faut qu'ils se souviennent que le CPE (Contrat Première Embauche) avait été retiré en 2006 suite à de très fortes mobilisations des jeunes et des salariés. Et il avait retiré alors même qu'il avait été voté à l'Assemblée Nationale, au Sénat, qu'il avait été validé par le Conseil Constitutionnel et même promulgué par Jacques Chirac, alors Président de la République, lors d'une allocution en direct à 20h à la télé ! La détermination des manifestants ne faiblissant pas, le taux de grévistes augmentant, le gouvernement avait dû reculer. Il n'y a aucune fatalité dans la situation actuelle, simplement la prise de conscience que c'est nous tous qui faisons tourner l'économie et que nous avons les moyens de la bloquer.

A ce sujet, l'idée est répandue que nos moyens pour le faire dans un centre d'ingénierie comme Lardy sont moindres qu'en usine. Mais face aux enjeux actuels sur la dépollution, face aux plannings de développement de plus en plus courts, un blocage des essais ultra-prioritaires qui submergent certaines semaines les bancs à rouleaux ou les bancs moteur ne serait assurément pas du goût de la direction.

Ce serait une démonstration que, sans notre travail, les actionnaires et les dirigeants de Renault auraient bien du mal à engranger les 710 millions d'euros de dividendes ou les 7,3 millions d'euros de notre PDG.

Nous savons que beaucoup de salariés sont en désaccord avec cette loi Travail. Que beaucoup en ont ras-le-bol de vivre au quotidien les conséquences de politiques qui seront aggravées par cette loi. Des dizaines de salariés de Lardy se mobilisent en participant aux actions depuis plusieurs semaines.

Nous invitons tous ceux qui hésitent encore à rentrer dans la lutte à franchir le pas, car notre victoire est possible ! Alors, participons massivement à la manifestation du jeudi 12 Mai – Départ 14h de Denfert-Rochereau

(CGT-Solidaires-FO-FSU-UNEF-FIDL-UNL).

La CGT et SUD appellent les salariés à faire grève jeudi 12 Mai 2016 (appel couvrant la journée) pour le retrait de la loi Travail en participant à la :

Manifestation à Paris départ 14h Denfert-Rochereau vers Assemblée Nationale

RDV devant le CE de Lardy à 12h45

Inscription au transport collectif en bas de la cantine dès aujourd'hui (Participation 5 euros)

Rappel des mesures les plus choquantes de la loi Travail :

- **L'inversion de la hiérarchie des normes** : un accord d'entreprise pourrait, avec la loi Travail, être moins favorable que la convention collective et que le code du travail.
- **La flexibilisation du temps de travail** : les entreprises pourraient conclure des accords augmentant le temps de travail sans augmenter les salaires même sans difficultés économiques. Elles pourraient faire passer le paiement des heures supplémentaires de +25% à +10%. Elles pourraient moduler le temps de travail sur 3 ans.
- **La facilitation des licenciements** : il suffirait de justifier une baisse du chiffre d'affaires sur quelques mois pour pouvoir faire des « licenciements économiques ». Même les licenciements individuels abusifs sont « sécurisés ». Un barème indicatif est fixé, au ras des pâquerettes.
- **L'institutionnalisation du referendum - chantage à l'emploi** : la légalisation de ce qu'il s'est passé chez Smart en Moselle : si les syndicats majoritaires s'opposent à l'augmentation du temps de travail, la direction fait une consultation auprès des salariés. Avec bien sûr, menace de licenciement si c'est le « non » qui l'emporte. C'est ça la démocratie patronale !